

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 17 janvier 2020 à 20 heures 30 minutes
Mairie

L'an deux mil vingt, le dix-sept janvier, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel LAGRANGE, maire,

Présents : M. Daniel LAGRANGE, M. Christophe HANU, M. Gérard LEROY, M. Jean PERROT, Mme Corinne WEIGERDING, Mme Chantal GERBELLI, Mme Marielle GRANDJEAN, Mme Pierrette NUNEZ, Mme Aurore PERRARD

Procurations : M. Damien BARBESANT à M. Daniel LAGRANGE – Mme Isabelle ETTER à Mme Chantal GERBELLI – Mme Christine PECQUERIAUX à Mme Pierrette NUNEZ - M. Olivier MEUNIER-CONROUX à Mme Corinne WEIGERDING

Absents : M. Gilles HERAK, M. Fred ARBAUT, Mme Amandine CRIADO,

Excusés : M. Damien BARBESANT, M. Olivier MEUNIER-CONROUX, Mme Isabelle ETTER, Mme Christine PECQUERIAUX,

Secrétaire de séance : Mme Corinne WEIGERDING

Approbation du PV du conseil du 13 décembre 2019

Ordre du jour :

- Approbation du PV du dernier conseil,
- Modification des statuts de la CCMM,
- Proposition coupes de bois exercice 2020,
- Renouvellement bail orange,
- Participation de la commune au projet adolescence mutualisé,
- Tarifs 2020 base de loisirs et de plein air,
- Honoraires assistance à maître d'ouvrage,
- Questions diverses.

Actualisation des statuts de la CCMM

Le maire expose que des évolutions législatives et des décisions prises par le conseil communautaire demandent une actualisation des statuts, à savoir :

- **véloroutes** : Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle va aménager en 2020 le tronçon de la véloroute V 50 (Lyon-Apach) compris entre Méréville et la limite départementale avec les Vosges.

La réalisation de cette section de 30 km, en jonction avec l'itinéraire de la Boucle de la Moselle et avec la V50 déjà intégralement réalisée dans les Vosges, présente un intérêt indéniable : une nouvelle offre de loisirs sportifs pour les habitants, un nouvel atout d'attractivité touristique. En Moselle et Madon, le projet concerne les communes de Méréville, Richardménil et Flavigny, soit un linéaire de près de 8 km. La véloroute empruntera la rive du canal des Vosges. Comme cela a été fait sur l'itinéraire de la Boucle de la Moselle, il convient de conclure une convention de superposition de gestion avec Voies navigables de France (VNF). Celle-ci repose sur les bases suivantes : le département réalise les travaux (voie cyclable, signalétique, équipements divers) ; les 4 communautés de communes concernées (CCMM, Saintois, Sel et Vermois, Moselle Meurthe Mortagne) prennent en charge l'entretien (voirie et accotements immédiats, arbres qui mettraient en cause la sécurité des usagers de la véloroute) ; les maires exercent le pouvoir de police.

Ainsi modifiée la convention est similaire à celle qui avait été passée pour la Boucle de la Moselle. Elle a été approuvée par le conseil communautaire. Il convient de compléter les statuts pour élargir la compétence « itinéraires cyclables », aujourd'hui limitée à la Boucle de la Moselle, à la gestion de la V 50.

- **eaux pluviales** : les services de l'Etat ont indiqué que suite à une évolution législative, cette compétence communautaire doit désormais figurer dans les statuts, alors que jusqu'à présent elle était incluse dans la délibération sur l'intérêt communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve** l'actualisation des statuts conformément au texte ci-joint.

La majorité est atteinte

Organisation de la natation scolaire et des transports sur temps scolaires

Le maire expose au conseil les nouvelles modalités d'organisation de la natation scolaire et du transport sur temps scolaire adoptées par délibération unanime du conseil communautaire en date du 12 décembre 2019.

1 – situation actuelle

- Les séances de natation scolaire sont facturées par la CCMM aux communes. Le coût annuel moyen est d'environ 0.60 € par habitant.
- Les transports vers la piscine sont également payés par les communes. Le coût annuel moyen est de 1,15 € par habitant, avec de fortes disparités. En règle générale les communes périphériques payent plus cher que les communes plus centrales.
- Le sujet des transports a déjà été évoqué dans d'autres domaines, culture par exemple : l'accès à la Filoche est évidemment plus aisé pour les scolaires des communes centrales que pour ceux des communes plus éloignées.
- L'ouverture du centre aquatique est l'occasion de remettre à plat l'organisation actuelle de la natation scolaire et des transports sur temps scolaire.

2 - objectifs

Il est proposé de viser les objectifs suivants :

- faciliter l'accès des scolaires à l'ensemble des activités sportives et culturelles du territoire
- renforcer la cohésion du territoire et réduire les inégalités liées à la distance aux équipements
- simplifier la vie des communes
- réduire les coûts par le biais d'un marché global
- valoriser les équipements et sites de Moselle et Madon.

3 – Dispositif proposé

Pour répondre aux objectifs ci-dessus, il est proposé de mettre en place le dispositif suivant :

- La CCMM prend en charge l'organisation de la **natation scolaire et des transports sur temps scolaire au sein du territoire intercommunal** pour les élèves du premier degré
- La CCMM passe un **marché global** pour désigner le transporteur qui assurera les trajets
- La CCMM **ne facture plus aux communes-membres** les séances de **natation scolaire**, et elle paie tous les **transports scolaires internes au territoire**
- Les transports pris en charge concernent **tous les sites du territoire**, qu'ils soient sous gestion communautaire, municipale, associative ou privée : piscine, Filoche, mine du Val de Fer, plateau Ste Barbe, base nautique de Messein, centre culturel Jean L'Hôte, gymnases...

4 – Modalités de financement

Un équilibre a été recherché afin que **toutes les communes y gagnent** par rapport à la situation actuelle.

Dans cet esprit, l'effort sur les attributions de compensation est fixé à **1 € par habitant** (cf tableau ci-joint).

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a émis un avis favorable en date du 3 octobre 2019.

5 – Précisions, calendrier de mise en œuvre

Les communes **continueront à prendre en charge** :

- les transports sur temps scolaire vers des **sites hors CCMM** (équipements nancéens, classes découverte, sorties à Paris ou ailleurs...)
- les transports **hors temps scolaire**

Le dispositif entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Les transports d'ores et déjà réservés par les communes ou les écoles pour début 2020 seront payés par la CCMM. La CCMM ne facturera pas de natation scolaire au titre de l'année 2019-2020.

Le conseil municipal est invité à valider le dispositif global et l'ajustement des attributions de compensation.

	Population totale	Natation scolaire coût actuel		Transport natation scolaire coût actuel		Natation + transport coût actuel		Autres transports scolaires	Nouveau dispositif proposé
		Moyenne 2016 -2018	Coût par habitant	2018	Coût par habitant	Total	Coût par habitant	Coût indicatif 2018	1 € par habitant sur AC
Bainville-sur-Madon	1 414	819	0,58	1 586	1,12	2 405	1,70		1 414
Chaligny	2 894	1 919	0,66	1 966	0,68	3 885	1,34	4 100	2 894
Chavigny	1 916	1 201	0,63	2 072	1,08	3 273	1,71	2 600	1 916
Flavigny-sur-Moselle	1 864	895	0,48	3 596	1,93	4 491	2,41	4 700	1 864
Frolois	716								716
Maizières	993	666	0,67	1 400	1,41	2 066	2,08	1 000	993
Marthemont	42	0	0,00		0,00	0	0,00		42
Méréville	1 395	863	0,62	1 360	0,97	2 223	1,59	2 000	1 395
Messein	1 895	1 411	0,74	1 827	0,96	3 238	1,71	2 400	1 895
Neuves-Maisons	6 901	4 466	0,65	4 132	0,60	8 598	1,25	6 000	6 901
Pont-Saint-Vincent	1 986	1 096	0,55	2 150	1,08	3 246	1,63	3 200	1 986
Pulligny	1 192		0,61		1,30		1,91		1 192
Pierreville	313	923	0,61	1 953	1,30	2 876	1,91	2 600	313
Richardménil	2 382	1 221	0,51	1 726	0,72	2 947	1,24	600	2 382
Sexey-aux-Forges	704		0,64		1,86		2,51		704
Maron	849	1 000	0,64	2 894	1,86	3 894	2,51		849
Viterne	736	669	0,91	1 300	1,77	1 969	2,68	2 500	736
Thélod	249		0,58		0,68		1,27		249
Xeuilley	894	667	0,58	782	0,68	1 449	1,27		894
Total communes	29 335	17 816	0,63	28 744	1,18	46 560	1,81	38 700	29 335

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **adopte** les modalités d'organisation de la natation scolaire et des transports sur temps scolaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2020,

- **valide** le montant des attributions de compensation actualisé conformément au tableau ci-après.

Attributions de compensation 2020		
	AC positives perçues par les communes	AC négatives versées par les communes
Bainville-sur-Madon		35 400
Chaligny		94 441
Chavigny	18 177	
Flavigny-sur-Moselle	291 421	
Frolois	25 260	
Maizières		14 411
Maron		32 295
Marthemont		1 092
Méréville		24 914
Messein	108 875	
Neuves-Maisons	1 963 948	
Pierreville	19 276	
Pont-Saint-Vincent	62 725	
Pulligny	35 167	
Richardménil	133 255	
Sexey-aux-Forges		17 241
Thélod		9 984
Viterne	7 194	
Xeuilley	10 212	
TOTAL	2 675 510	229 778

La majorité est atteinte

ONF - Proposition coupes de bois 2020

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2020 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentée ci-après,
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF (le cas échéant),
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2020 :

Vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservé aux particuliers

Unités de gestion n° 12-15-17

- Fixe comme suit les diamètres de futaies à vendre

Essences	toutes
Ø minimum à 1,30 m	35 cm

- Autorise la vente par l'ONF des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du maire.

Pour les autres produits :

Cession de bois de chauffage à la mesure aux particuliers au prix de 12 euros TTC le stère

La majorité est atteinte

Location terrain implantation relais téléphonie mobile Orange

Sur proposition du maire,

Considérant le bail signé le 28 septembre 2010 entre la commune et ORANGE France pour

l'implantation d'un relais de téléphonie mobile sur le stade de l'acquêt d'eau (DCM du 17/09/2010)

Considérant la proposition de renouvellement du bail par ORANGE avant sa date d'expiration fixée au 27/9/2022,

Après avoir pris connaissance des termes du nouveau contrat proposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les dispositions prévues dans le contrat de bail ci-annexé, conclu pour une durée de 12 ans à compter du 28/9/2020,
- Accepte le montant du loyer fixé annuellement à 3 000 € avec application d'une augmentation de 1% tous les ans sur la base du loyer de l'année précédente.
- Autorise le maire à signer ledit contrat qui annule et remplace celui du 28/10/2010.

La majorité est atteinte

Participation au projet adolescence mutualisé 2020

Neuf communes de Moselle et Madon s'associent afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant cinq animateurs en commun.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les cinq animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Les animateurs (animateurs sportifs, culturels, éducateur spécialisé...) sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an renouvelable, par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le groupe élus référents jeunesse du CIAS Moselle et Madon, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé

d'élus et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune. Ils sont accompagnés sur le plan technique par le directeur adjoint du CIAS Moselle et Madon.

Une convention signée entre chacune des communes et le CIAS Moselle et Madon fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Il est proposé aux communes concernées de délibérer à partir du modèle ci-dessous.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la participation de la commune de **Messein** au projet adolescence mutualisé, et par conséquent :
 - approuve la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront pour un montant de **11 319 euros** au titre de **l'année 2020** (somme maximale qui sera facturée à la commune une fois que les subventions afférentes au projet seront notifiées au CIAS Moselle et Madon),
 - approuve la participation de l'élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet,
 - autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

La majorité est atteinte

Tarifs 2020 de Base nautique et de plein air de Messein

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de fixer les tarifs 2020 de la base nautique et de plein air selon tableau ci-après,
- Précise que des nouveaux tarifs ont été créés afin de répondre au nouveau fonctionnement des activités de la base nautique et de plein air.

Droits d'accès (hors licence)	
Droit d'accès annuel avec son matériel	60.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité	130.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité (mineurs et habitants de Messein)	90.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité pour toute la famille (4 personnes)	200.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité pour toute la famille Messein (4 personnes)	150.00 €
Droit d'accès annuel avec prêt de matériel illimité KAYK/PADDLE	130.00 €
Invité (la journée)	5.00 €
OPTION stockage matériel en plus d'un abonnement (obligation de naviguer 5 fois dans l'année)	70.00 €
OPTION 1 Mercredis sportifs et stages petites vacances	70.00 €
OPTION 2 Stand Up paddle	70.00 €
OPTION 3 Canoé	70.00 €
Toutes les options sont accessibles uniquement si la personne bénéficie d'un abonnement annuel. Option valable pour une seule personne	
Licence FFVoile	
Adulte avec assurance à la FFVoile	58.50 €
Jeune avec assurance à la FFVoile	29.50 €
Enseignement FFVoile	11.50 €
Temporaire 1 jour	15.50 €
Temporaire 4 jours	30.00 €
Mise à disposition du matériel – location	
Planche à voile ou optimist : pour 1 heure	15.00 €
Planche à voile ou optimist : pour 2 heures	20.00 €
Planche à voile ou optimist : ½ journée	25.00 €
Bateau collectif ou dériveur pour 2 heures	20.00 €
Bateau collectif ou dériveur pour 1/2 journée	30.00 €
Pédalo 30 mn	6.00 €
Canoé 30mn	5.00 €
Canoé 1heure	8.00 €
Stand up Paddle (30mn)	6.00 €
VTT 2 heures (tarif groupes extérieurs type : ItTEP, ESCALE)	10.00 €

Cours particuliers et collectifs	
2 heures voile	40.00 €
4 séances de 2 heures voile	110.00 €
2 personnes (4 séances de 2 heures) voile	150.00 €
Cours particulier Stand Up Paddle 1 heure	30.00 €
1 personne supplémentaire voile ou SUP	15.00 €
Cours collectif Stand Up Paddle 1 heure	10.00 €
Séance Stand Up Paddle avec son matériel	5.00 €
Stage à la semaine	
Été 1 semaine 1 personne	120.00 €
Été Messein 1 semaine 1 personne	90.00 €
Été 1 semaine 2 personnes	210.00 €
Été Messein 1 semaine 2 personnes	150.00 €
Été 1 semaine 3 personnes	300.00 €
Été Messein 1 semaine 3 personnes	210.00 €
1 semaine vacances de Printemps	80.00 €
1 semaine vacances d'Automne	80.00 €
1 semaine vacances de Février	50.00 €
Activités encadrées et section multisports	
Activ'mardi & mercredi	5.00 €
Section multisports septembre à juin	130.00 €
Section multisports septembre à juin habitants de Messein	100.00 €
Groupe	
Forfait groupe pour 8 personnes (mini) 1 activité de 2 heures	80.00 €
Stagiaire supplémentaire	9.00 €
Francas de Messein	Pour 10 50.00 €
	Pour 20 100.00 €
Entreprises	
Forfait groupe pour 10 personnes (mini)+mise à dispo chalet + tables (CE, entreprise) : 2 heures	200.00 €
Personne supplémentaire	
Personne supplémentaire	12.00 €
Location Matériel (canoé, pédalo, ...) 30 mn	5.00 €
Location Petite Salle	150.00 €
Location Grande Salle	430.00 €
Mise à disposition du chalet camping	50.00 €
Mise à disposition des tables et bancs de brasserie	30.00 €
Mise à disposition d'une tonnelle 5X2.5 m	30.00 €
Scolaire, Ecole, Collège	
Accueil des écoles en avril, mai, juin : prix/élève	6.00 €
Accueil des écoles en septembre, octobre : prix/élève	5.00 €
Accueil des écoles encadrées par le professeur	4.00 €
Sortie de fin d'année : prix de la journée / élève	10.00 €
Journée rentrée scolaire : BTS, Lycée, Collège (prix par élève)	8.00 €
Manifestation	
Inscription	5.00 €
Sandwich	1.50 €
Boisson	1.00 €
Formation	
Formation moniteur de voile	500.00 €
UC de formation	100.00 €
Adhésion association conventionnée	
Association conventionnée 1 année	100.00 €
Association conventionnée de Messein 1 année	50.00 €
Manifestation et accompagnement	
Aide à l'organisation de manifestation	100.00 €

La majorité est atteinte

Honoraires assistance à maître d'ouvrage

Considérant le changement de gérant de la brasserie "Les Pieds dans l'Eau" ;

Considérant que le bâtiment communal a besoin d'être restructuré ;

Vu la proposition de MP2i conseil – 1 place des Tricoteries – 54230 Chaligny,

Sur proposition du maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte la proposition d'honoraire pour assistance à maître d'ouvrage pour un montant de 10 068 euros TTC, sous réserve du diagnostic sommaire positif.
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

La majorité est atteinte

